



Syndicat des Enseignants de l'UNSA
Section académique d'Aix-Marseille
67 cours Lieutaud 13006 Marseille
Tél : 09 72 38 19 17 ou 09 72 38 19 50

Flash
PLP-Voie pro

décembre

N°58

Sommaire :

- 1 - Réflexion académique sur l'Education prioritaire : contribution du SE-Unsa Aix-Marseille
- 2 - Réécriture des décrets de 1950 : l'action du SE-Unsa
- 3 - Blocage des salaires : 4 ans, bonjour les dégâts !
- 4 - Rappel : avancement d'échelon : suivi syndical en ligne
- 5 - Chèques vacances : comment ça marche ?
- 6 - Mes priorités pour l'éducation prioritaire : répondez au questionnaire
- 7 - Adhésion/ré-adhésion....

1 - Réflexion académique sur l'Education prioritaire : contribution du SE-Unsa Aix-Marseille

[lire la suite...](#)

[lire l'intégralité de la contribution...](#)

2 - Réécriture des décrets de 1950 : l'action du SE-Unsa

La redéfinition des obligations de service du second degré et notamment la réécriture des décrets de 1950 fait en ce moment l'objet de discussions au ministère.

Le SE-Unsa est partie prenante des négociations et agit pour faire avancer l'intérêt des collègues.

Principaux éléments

- **Le projet du ministère reconnaît la diversité des missions** des enseignants, en particulier toutes celles qui ne se déroulent pas devant des élèves (préparations, copies, réunions, formation...). Le texte initial inscrivait l'ensemble de ces missions dans un cadre annuel de 1607h (équivalent d'un temps plein dans la Fonction publique).

--> **Le SE-Unsa a obtenu que la mention des 1607h soit retirée du texte.**

[lire la suite...](#)

3 - Blocage des salaires : 4 ans, bonjour les dégâts !

Des négociations tout de suite. Tel est en substance le message adressé à la ministre de la Fonction publique par l'Unsa-Fonction publique et la quasi-totalité des autres organisations syndicales. Alors que la perte du pouvoir d'achat et le gel du point d'indice sont des sujets prioritaires pour les agents, aucun rendez-vous salarial n'est prévu. Ce n'est pas acceptable.

[lire la suite...](#)

4 - Avancement d'échelon : suivi syndical en ligne

Les CAPA (commission administrative paritaire académique) de l'année scolaire 2013/2014 traitant les avancements d'échelon se tiendront pour l'académie d'Aix-Marseille :

- **18 décembre PLP (initialement prévu le 12)**
- **13 décembre CPE /EPS**
- **17 décembre Certifiés**
-

Cette année, comme les années précédentes, nous assurerons le suivi des dossiers des promotions. Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire de suivi syndical en ligne. Vous serez ainsi informés des résultats dès la fin de la CAPA.

[accéder au formulaire en ligne...](#)

5 - Chèques vacances : comment ça marche ?

Le chèque-vacances est constitué d'une épargne mensuelle préalable de 4 à 12 mois, complétée par une bonification de l'État. Les chèques-vacances permettent de payer les transports, l'hébergement, la restauration, les loisirs...Les chèques sont émis nominativement et sont utilisables avant le 31 décembre de la 2ème année qui suit leur émission.

Pour constituer votre dossier il vous faut vous connecter sur le site : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr et vous rendre dans l'espace bénéficiaire.

[lire la suite...](#)

Lire aussi : « des chèques-vacances pour les AED » : [ICI](#)

6 - Mes priorités pour l'éducation prioritaire : répondez au questionnaire

Vous exercez en ECLAIR, RRS, APV... Ce questionnaire est pour vous ! Nous voulons mieux vous connaître pour mieux porter votre parole et peser au maximum sur les décisions à venir à l'heure où carte et dispositifs de l'éducation prioritaire doivent être remis à plat. Témoignez de votre expérience, faites-nous partager vos analyses, faites-nous part de vos idées et propositions pour les élèves comme pour les personnels évoluant en éducation prioritaire.

[répondre au questionnaire...](#)

7) Adhésion/ré-adhésion :

Le syndicat ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre!

Des cotisations adaptées à vos statuts et à vos revenus :

- ✓ Vous êtes contractuel : vous souhaitez vous syndiquer [cliquer ICI](#)

- Vous êtes stagiaire : 8 euros par mois/ 80 euros par an [cliquer ICI](#)

- ✓ Première adhésion : 80 euros par an en 10 prélèvement (53 euros défiscalisables)..... [cliquer ICI](#)

- ✓ Réadhésion : si vous passez au prélèvement, trois mois vous sont offerts. Vous ne paierez qu'à partir de janvier (7/10^e de votre cotisation habituelle pour la première année)... [cliquer ICI](#)

Pour recevoir gratuitement les « Flash PLP » par mail, il suffit de s'inscrire à plp.seunsa@gmail.com

Les adhérent(e)s du SE-Unsa bénéficient d'une procédure de suivi automatique. Adhérer c'est soutenir notre action et bénéficier d'un suivi de carrière complet.

Magloire Hazoumé : 06 76 25 82 17 / plp.seunsa@gmail.com

Simon Denieul : 06 63 26 87 87 / denieul.simon@gmail.com

Suivez nous sur notre [site internet](#) / Site [national](#)

Soyez solidaire, n'hésitez pas à nous [rejoindre](#)



Dans le cadre de son [agenda 21](#), le SE-UNSA vous invite à n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité.

Pour ne plus recevoir de mail du SE-UNSA vous pouvez demander votre désinscription de nos listes de diffusion [ICI](#)

